

# PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017 COMMUNE NOUVELLE DE SEVREMONT

Communes déléguées : La Flocellière, La Pommeraie sur Sèvre,  
Les Châtelliers-Châteaumur, Saint-Michel-Mont-Mercure

## Etaient présents :

- |                          |                        |                         |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|
| 1. Françoise AMIAUD      | 16. Laurent GUILLOTON  | 31. Joseph PIGNON       |
| 2. Hervé AUGER           | 17. Antoine HERITEAU   | 32. Michel POUPLIN      |
| 3. Ludovic BERNARD       | 18. Thomas HUFFETEAU   | 33. Hervé PUAU          |
| 4. Hélène BILLEAUD       | 19. Michel HUVELIN     | 34. Dominique RAPIN     |
| 5. Sandrine BOTTON       | 20. Isabelle JAUZELON  | 35. Dominique RAUTURIER |
| 6. Frédéric BROUSSEAU    | 21. Nicolas LANOUE     | 36. Christian RIGAUDEAU |
| 7. Marie Christine BURCH | 22. Anne-Claude LUMET  | 37. Myriam ROLAIS       |
| 8. Eric CLAIRGEAUX       | 23. Aurélie LUMINEAU   | 38. Jean-Marc ROTURIER  |
| 9. Olivier COUTAND       | 24. Catherine LUMINEAU | 39. Claude ROY          |
| 10. Caroline COUTANT     | 25. Bernard MARTINEAU  | 40. Jean-Louis ROY      |
| 11. Jacques DENIAU       | 26. Dominique MEUNIER  | 41. Anne SACHOT         |
| 12. Alain DENYSE         | 27. Corinne MOREAU     | 42. Jean SACHOT         |
| 13. Nathalie DUBIN       | 28. Sophie PASCAL      | 43. Marina SARRAZIN     |
| 14. Chantal GIRAUD       | 29. Johann PASQUEREAU  | 44. Alain SCHMUTZ       |
| 15. Afonso GOMES         | 30. Mickaël PASQUIER   | 45. Francis TEILLET     |

## Absents excusés :

1. Joël CHARBONNEAU pouvoir à Nicolas LANOUE
2. Geneviève MENARD *pouvoir à Françoise AMIAUD*
3. Géraldine NEVEU *pouvoir à Afonso GOMES*
4. Sandrine SAVINAUD pouvoir à Jean-Louis ROY

1. Jean-Clair BRILLANCEAU
2. Magalie GUICHETEAU
3. Françoise MARIA
4. Yves Marie MOUSSET
5. Jean-Noël PAILLAT
6. Laurent ROBIN
7. Francis TETAUD

## Absents :

1. Alexandra BITEAU
2. Didier FORTIN
3. Didier GAUCHAS
4. Véronique JOLY
5. Sandrine PUAUD
6. Charlène RANTIERE
7. Manuela RAPIN
8. Sophie SOULARD

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : *Afonso GOMES*

## **Ordre du jour du conseil municipal du 25 janvier 2017 à 20 h**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016
2. Demande de subvention pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la restructuration de l'école publique Jacques Bereau au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
3. Extension du cimetière de la Commune déléguée de La Flocellière
4. Participation versée au SYDEV au titre de l'éclairage public pour l'année 2017
5. Participation versée au SYDEV au titre de la signalisation lumineuse pour l'année 2017
6. Participation versée au SYDEV pour l'éclairage public à la Frapperie (Commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre)
7. Avenants aux marchés relatifs à la construction d'un restaurant scolaire, d'un centre périscolaire et d'une bibliothèque
8. Versement d'un acompte pour la subvention due au titre du contrat d'association passé avec les écoles Saint Joseph (La Flocellière), Sainte-Anne (Saint Michel Mont Mercure), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur), les trois ponts (La Pommeraie sur Sèvre)
9. Versement d'un acompte pour la subvention due aux associations Familles Rurales de Saint Michel Mont Mercure et de La Pommeraie sur Sèvre
10. Création du budget annexe "lotissement le Verger"
11. Autorisation d'engagement de dépenses avant le vote du budget primitif
12. Bilan de la chaufferie bois pour 2016
13. Création d'un comité technique
14. Indemnité de conseil au trésorier
15. Location des vestiaires de la salle de sport – Les Châtelliers-Châteaumur
16. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

*Monsieur le Maire indique de Madame Emilie CHOTARD a présenté sa démission.*

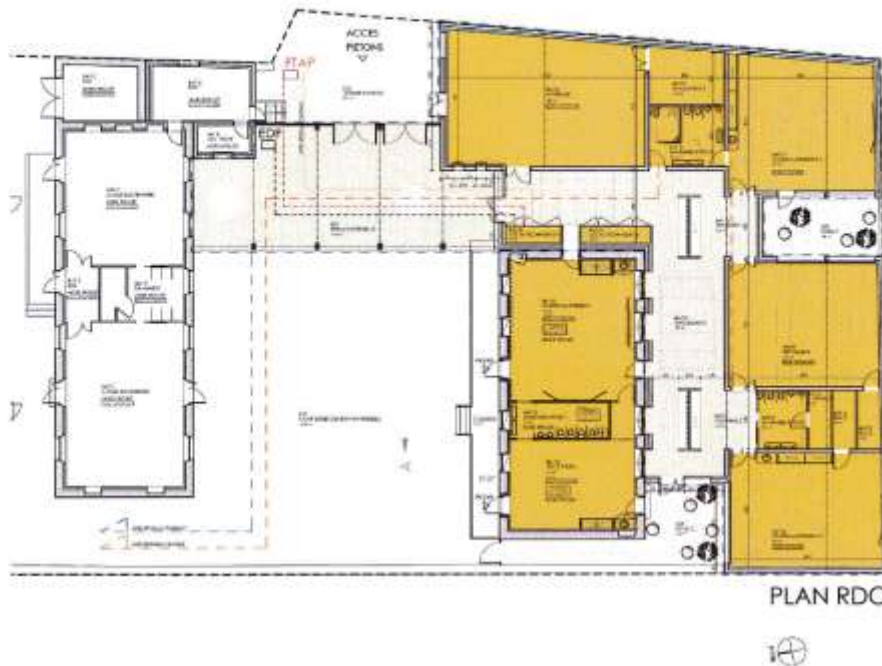
### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 15 décembre 2016 à 20h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.

### **2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA 2EME TRANCHE DE LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES BERAU AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D01.01.2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la 2<sup>ème</sup> tranche du projet de restructuration de l'école publique Jacques Bereau.



Surfaces		
Espace maternelle		
CIRCULATION COUVERTE		
01	Pelou	136 m <sup>2</sup>
02	Circulation	89 m <sup>2</sup>
03	Vestibule 1	11 m <sup>2</sup>
04	Vestibule 2	11 m <sup>2</sup>
Total		227 m <sup>2</sup>
ESPACE COUVERT		
05	Multisala	88 m <sup>2</sup>
06	Classe 1	41 m <sup>2</sup>
07	Sanitaires 1	12 m <sup>2</sup>
08	Classe 2	67 m <sup>2</sup>
09	Sanitaires 2	16 m <sup>2</sup>
10	Classe 3	60 m <sup>2</sup>
11	Sanitaires 3	10 m <sup>2</sup>
12	Repos	65 m <sup>2</sup>
13	Rangement 1	14 m <sup>2</sup>
14	Rangement 2	5 m <sup>2</sup>
15	Rangement 3	5 m <sup>2</sup>
16	Salle AISEM	41 m <sup>2</sup>
17	Local ménage	5 m <sup>2</sup>
18	Local technique 01	3 m <sup>2</sup>
19	Local technique 02	4 m <sup>2</sup>
Total		466 m <sup>2</sup>
ESPACE EXTERIEUR		
20	Attente parents	62 m <sup>2</sup>
21	Patio 1	24 m <sup>2</sup>
22	Patio 2	35 m <sup>2</sup>
23	Cour de récréation	304 m <sup>2</sup>
24	Courive	32 m <sup>2</sup>
Total		457 m <sup>2</sup>

Il indique que ce type de projet est éligible à une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux évalués à 880 000 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux) : 264 000 € (30 %) ;
- Autofinancement : 616 000 € (70 %) ;
- Total : 880 000 €.

(Thomas HUFFETEAU intègre la séance)

Monsieur le Maire ajoute que les travaux seront réalisés dans les six premiers mois de l'année 2018 pour une mise en service à la rentrée scolaire 2018/2019.

Jean SACHOT souhaite rappeler la règle des 3 tiers dans le cadre d'un financement d'un équipement public : 1/3 financé par des emprunts, 1/3 financé par l'autofinancement, 1/3 financé par des subventions.

La parole est donnée à Cédric CHAILLOUX, Directeur Général des Services, qui précise :

- qu'une subvention pourrait également être sollicitée au titre du Leader ;
- que les modalités de financement seront étudiées par la commission Finances/budget.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver la 2<sup>ème</sup> tranche du projet de restructuration de l'école publique Jacques Berau et le plan de financement afférent ;
- De l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention nécessaire auprès de la Préfecture de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

### **3. EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE – D02.01.2017**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 septembre 2016, la Commune de Sèvremont a approuvé l'extension du cimetière de la Commune déléguée de La Flocellière.

Suite à cette délibération, une enquête publique s'est déroulée du 22 novembre 2016 au 22 décembre 2016.

Le commissaire enquêteur a reçu, au cours de ses trois permanences, 8 personnes. 6 observations ont été formulées.

A l'issue de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'extension du cimetière de la Commune déléguée de La Flocellière.

Monsieur le Maire procède à la lecture du « Bilan des avantages et des inconvénients » de la partie « VII-Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur » du rapport du commissaire enquêteur.

Au vu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose :

- d'approuver l'extension du cimetière de la Commune déléguée de La Flocellière sur les parcelles suivantes : AE 172, AE 173, AE 176, AE 177, AE 178, AE 554, AE 555, AE 556, AE 557 ;
- de transmettre le dossier au représentant de l'Etat afin que celui-ci soit soumis à l'avis du CODERST.

*(Anne-Claude LUMET intègre la séance)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

### **4. PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2017 – D03.01.2017**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la proposition faite par le SyDEV pour les travaux de maintenance de l'éclairage public et le programme des visites de l'année 2017.

La participation de la Commune d'un montant de **17 458 €** a été calculée en application des décisions prises par le comité syndical. Elle comprend 3 visites de contrôles pour 1 485 points lumineux. Les tarifs de maintenance 2017 ont été augmentés de 1,8 % par rapport à ceux de 2016 (16 437.20 €).

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser la participation susvisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

### **5. PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE POUR L'ANNEE 2017 – D04.01.2017**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la proposition faite par le SyDEV pour les travaux de maintenance de notre signalisation lumineuse et le programme des visites de l'année 2017.

La participation de la Commune d'un montant de **366,10 €** a été calculée en application des décisions prises par le comité syndical. Elle comprend 3 visites de contrôles pour 36 sources lumineuses à diodes et une armoire. Les tarifs de maintenance 2017 ont été augmentés de 1,8 % par rapport à ceux de 2016 (359.60 €).

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser la participation susvisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

**6. PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA FRAPPERIE (COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE SUR SEVRE) – D05.01.2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation des réseaux à La Frapperie. Cette opération est l'occasion de mettre en place un éclairage public.

A cet effet, le SYDEV a transmis à la Commune une convention de travaux prévoyant un coût de **6 593 € TTC**, avec une participation communale de **2 747 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eclairage public	5 494 €	6 593 €	2 747 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 494 €</b>	<b>6 593 €</b>	<b>2 747 €</b>

La parole est donnée à Jean-Marc ROTURIER qui indique, pour rappel, qu'il s'agit de l'éclairage public par trois nouveaux candélabres installés au lieu-dit La Frapperie dans le prolongement de la route de Pouzauges (voir délibération D08.11.2016 – Conseil Municipal du 24 novembre 2016).

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à approuver les travaux et à l'autoriser à signer la convention de participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

**7. AVENANTS AUX MARCHES RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, D'UN CENTRE PERISCOLAIRE ET D'UNE BIBLIOTHEQUE – D06.01.2017**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance des 28 janvier et 12 juillet 2016, le Conseil Municipal a attribué les marchés relatifs à la construction d'un restaurant scolaire, d'un centre périscolaire et d'une bibliothèque de la manière suivante :

- Lot n°5 (menuiseries intérieures-agencement) : la société Djimmy Vaillant pour un montant de 17 545,33 € HT, modifiée par avenant de **2 528,22 € HT**,
- Lot n° 8 (sols scellés-faïences) : la société SARL Echasseriau Rapin pour un montant de 28 882,75 € HT.

Il indique qu'un avenant s'avère nécessaire pour ce lot :

- Lot n°5 (menuiseries intérieures-agencement) : dépenses supplémentaires d'un montant de 506,10 € HT faisant passer le marché à **20 579,65 € HT**,
- Lot n° 8 (sols scellés-faïences) : dépenses supplémentaires d'un montant de **82,28 € HT** faisant passer le marché à **28 965,03 € HT**.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer les avenants correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, par une abstention et 43 voix pour, la proposition de Monsieur le Maire.

**8. VERSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LA SUBVENTION DUE AU TITRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION PASSE AVEC LES ECOLES SAINT JOSEPH (LA FLOCELLIERE), SAINTE-ANNE (SAINT MICHEL MONT MERCURE), SAINT**

**JOSEPH (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR), LES TROIS PONTS (LA POMMERAIE SUR SEVRE) – D07.01.2017**

Monsieur le Maire indique qu'un contrat d'association a été passé avec les écoles Saint Joseph (La Flocellière), Sainte-Anne (Saint Michel Mont Mercure), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur), Les Trois Ponts (La Pommeraie sur Sèvre) par les Communes déléguées. La Commune de Sèvremont a été substituée à ces quatre Communes déléguées.

Le montant de la subvention due par élève au titre du contrat d'association est basé par rapport au coût d'un élève de l'école publique Jacques Bereau qui sera déterminé après vote du compte administratif 2016 de la Commune de Sèvremont. Celui-ci n'étant pas encore voté, Monsieur le Maire propose de verser à chacun des OGEC un acompte correspondant à 30 % de la somme annuelle versée en 2016 aux OGEC concernés. Cet acompte fera l'objet d'une convention et sera déduit de la subvention 2017 qui sera versée au titre du contrat d'association.

	Somme annuelle versée précédemment	Acompte versé
OGEC école Saint Joseph (La Flo)	132 396 €	39 718,80 €
OGEC école Sainte Anne (S3M)	110 517 €	33 155,10 €
OGEC école Saint Joseph (Les CC)	55 680 €	16 704 €
OGEC Les Trois Ponts (La Pom)	60 915 €	18 274,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

**9. VERSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LA SUBVENTION DUE AUX ASSOCIATIONS FAMILLES RURALES DE SAINT MICHEL MONT MERCURE ET DE LA POMMERAIE SUR SEVRE – D08.01.2017**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Sèvremont a versé en 2016 deux subventions aux associations Familles Rurales de Saint Michel Mont Mercure et de La Pommeraie sur Sèvre.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de ces deux associations, Monsieur le Maire propose de verser un acompte de 20 000 € pour chacune de ces associations dans l'attente de la subvention qui leur sera versée au titre de 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

**10. CREATION DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LE VERGER" – D09.01.2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement sur la Commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre.

La vente de terrains destinés à la construction et liés à ce projet est une activité assujettie de plein droit à la TVA.

Monsieur le Maire propose donc de créer un budget annexe soumis à la TVA reprenant l'ensemble des opérations précitées et intitulé « Lotissement le Verger ».

Afin de répondre à la question de Mickaël PASQUIER sur l'avantage de créer ce budget d'ores et déjà, la parole est donnée à Cédric CHAILLOUX, Directeur Général des Services qui indique que cela

permettra de procéder au mandatement de l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre de la Convention assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de ce quartier d'habitation (voir la délibération D05.11.2016 – Conseil Municipal du 24 novembre 2017).

Par ailleurs, il précise que le budget communal devant être voté d'un seul bloc selon le principe de l'unité budgétaire, le budget primitif sera présenté et voté en mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

## **11. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – D10.01.2017**

Monsieur le Maire tient à annoncer les dates de réunion suivantes avant de présenter cette délibération :

- 3 février 2017 - Commission « Finances/budget » : Rapport d'orientation budgétaire, Comptes de Gestion et Comptes administratifs ;
- 16 février 2017 - Présentation en Conseil Municipal du Rapport d'orientation budgétaire et des Comptes administratifs ;
- 18 février 2017 - Commission « Finances/budget » : Réunion de travail sur les budgets ;
- 8 mars 2017 - Commission « Finances/budget » : Budgets 2017 ;
- 16 mars 2017 - Réunion Maires/Adjointes : Fiscalité et budget ;
- 23 mars 2017 - Conseil Municipal : présentation et vote des Budgets primitifs.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. La limite fixée par l'article précédent est de **782 474,54 €** (25 % de 3 129 898,17 €).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager et de mandater les dépenses suivantes :

- Opération 061 article 2188 : 2 000 € (voirie : achat de panneaux) ;
- Opération 066 article 2138 : 4 100 € (vitreaux de l'oratoire Saint Anne) ;
- Opération 200 article 21312 : 4 700 € (mission contrôle technique – Ecole Jacques Bereau).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

## **12. BILAN DE LA CHAUFFERIE BOIS – D11.01.2017**

Monsieur le Maire présente le bilan de l'activité de la chaudière bois pour l'année 2016.

Le coût d'activité de cette chaudière bois est le suivant, réparti entre les bâtiments de la mairie et ceux de l'EHPAD :

	EHPAD	Mairie
Energie consommée	446 679 Kwh	82 472 Kwh
Coût	43 242 €	8 630 €

L'EHPAD a déjà transmis à la Commune un acompte de 40 000 € au titre de l'année 2016.

Monsieur le Maire propose de facturer le solde de 3 242 € à l'EHPAD.

La parole est donnée à Mickaël PASQUIER pour la présentation du bilan du fonctionnement de la chaufferie bois :

*Les points principaux du bilan financier 2016 :*

- 20 240 € de combustible
- 4 425 € pour l'entretien/approvisionnement de la chaudière :
  - 875 € correspondant à 35 heures par le personnel technique de la commune
  - 3 550 € correspondant à 142 heures par le personnel technique de l'EHPAD
- 5 192,16 € : pour les pièces de rechange
- Soit un bilan annuel créditeur de 3 242 €

(Emprunt en cours pour encore 15 ans. Sa renégociation est en cours)

### CHAUFFERIE BOIS

Stock calculé : Stock au 07/01/15 : 95 T Acheté 192 T Consommé - 188 T			Stock calculé : Stock au 07/01/16 : 99 T Acheté (297T x 60%) 178 T Consommé - 184 T				
	réalisé 2015	EPHAD 431350 Kwh	mairie 74 109 kwh		réalisé 2016	EPHAD 446 679 Kwh	mairie 82 472 kwh
Stock silo 07/01/2016 99 tonnes		85,30%	14,70%	Stock silo 07/01/2017 93 tonnes		84,40%	15,60%
Energie Bois (188 x 110)	20680	17640	3040	Energie Bois (184 x 110)	20240	17083	3157
Energie d'appoint 12%	0		0	Energie d'appoint 12%	0		0
Temps d'approvisionnement bois, entretien chaudière : Mairie 35h et EPHAD 91h 126*20	2520	2150	370	Temps d'approvisionnement bois, entretien chaudière : Mairie 35h et EPHAD 142h 177*20	4425	3735	690
Maintenance, réparations	347	296	51	Maintenance, réparations	5192,16	4382	810
Electricité (4 220 - 1 200)	3020	2576	444	Electricité (2616 - 1 200)	1416	1195	221
Assurances	750	640	110	Assurances	750	633	99
Annuité, emprunt 20 ans 300 000 € 4,8%	23417	19975	3442	Annuité, emprunt 20 ans 300 000 € 4,8%	23417	19764	3653
<b>TOTAL</b>	<b>50734</b>	<b>43277</b>	<b>7457</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55440,16</b>	<b>46792</b>	<b>8630</b>
Frais de personnel EPHAD (91h x 20€)		-1820		Frais de personnel EPHAD (142h x 25€)		-3550	
Sous-total		<b>41457</b>		Sous-total		<b>43242</b>	
10 acomptes de 4 000 €		-40000		10 acomptes de 4 000 €		-40000	
<b>Solde 2015</b>		<b>1457</b>		<b>Solde 2016</b>		<b>3242</b>	

Pour 2017 : 10 acomptes de 4 000€

- La chaufferie bois chauffe actuellement l'EHPAD, la salle Marquis de Surgères et le Foyer des jeunes de La Flocellière.
- Deux autres chaufferies ont été construites sur le territoire du Pays de Pouzauges : au Boupère et à La Meilleraie-Tillay mais aucune comparaison n'est pertinente d'un site à l'autre ; ceux-ci présentant trop de différences, même si ces chaudières fonctionnent en réseaux notamment dans le cadre de la charte forestière mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et le plan de gestion des haies (cycle de repousse sur 15 ans).
- 300 tonnes de bois en plaquettes vertes sont nécessaires annuellement (60 € la tonne – prix fixe depuis 10 ans).
- La commune s'approvisionne localement auprès des agriculteurs et des propriétaires forestiers et fait appel à ECO'BOIS ENERGIE (Rémy SICOT) pour 10 à 15 % de ses besoins.
- L'essence locale principale de bois utilisée est le châtaignier.
- Avantage : il se trouve en quantité importante sur le territoire et cette utilisation permet d'accompagner les agriculteurs et propriétaires forestiers dans la gestion des ressources.
- Inconvénient : il donne des copeaux de bois trop poussiéreux qui diminuent le rendement de la chaudière et nécessitent un entretien plus conséquent.
- Une des solutions à ce problème de rendement serait le criblage du bois mais cela entrainerait un surcoût équivalent aux frais supplémentaires de maintenance.
- Les fournisseurs sont malgré tout invités à trier leur fourniture de bois en éliminant notamment ronces et lierres. Ils pourraient être aidés dans ce sens par François PAPIN du Service Technique/environnement de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et le responsable des Services Techniques de Sèvremont.



- Le bois est stocké aux ateliers municipaux de la Commune déléguée de La Flocellière et doit sécher pendant 4 mois avant de pouvoir être utilisé. Les agents techniques approvisionnent sur place la chaufferie en bois tous les 10/15 jours.
- La Commune facture à l'EHPAD 85 % de ce qu'elle produit.
- Compte tenu du prix actuel du gaz, le rendement au bois n'est pas meilleur et la chaudière ne dégage pas les bénéfices attendus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, le bilan présenté et la proposition de Monsieur le Maire.

### **13. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE – D12.01.2017**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un comité technique doit être créé dans chaque collectivité employant au moins cinquante agents.

Les conditions ci-dessus exposées étant vérifiées pour la Commune de Sèvremont, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un Comité Technique.

Monsieur le Maire indique que la Commune dépend actuellement du Comité Technique du Centre de Gestion de la Vendée.

Un Comité Technique à l'échelle communale est constitué de :

- 3 à 5 représentants du personnel syndiqués et élus (en l'absence de candidats syndiqués, les agents seront désignés par tirage au sort (les agents peuvent opposer un refus)) ;
- Et de 3 à 5 représentants des élus.

C'est un organisme ayant un rôle consultatif dans le domaine des décisions de l'autorité territoriale en matière d'organisation et de réglementations collectives du travail.

Sa consultation est obligatoire.

Même lorsque le recueil de ses avis est obligatoire, ceux-ci ne s'imposent pas à l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

### **14. INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER – D13.01.2017**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les indemnités à octroyer à Madame la Trésorière.

Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer d'indemnité de conseil à Madame BRUEL.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

## **15. LOCATION DES VESTIAIRES DE LA SALLE DE SPORT – LES CHATELLIERS-CHATELLIERS – D14.01.2017**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de location des vestiaires de la salle de sport d'une personne souhaitant utiliser les douches le matin du lundi au vendredi.

Monsieur le Maire propose une tarification à 20 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, par 5 abstentions et 40 voix pour, la proposition de Monsieur le Maire.

## **16. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **- DIA :**

#### *Commune déléguée de La Flocellière*

- Par décision du 19 décembre 2016, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle C n° 1164p d'une surface de 4a 64ca appartenant à Madame et Monsieur Jean-Jacques GUICHETEAU
- Par décision du 19 décembre 2016, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle B n° 1380 d'une surface de 3a 84ca appartenant aux Consorts PORSAIN
- Par décision du 22 décembre 2016, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle AE n° 56 d'une surface de 1a 78ca appartenant aux Consorts GABORIT

#### *Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure*

- Par décision du 3 janvier 2017, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle AB n° 257 d'une surface de 5a 70ca appartenant à Madame et Monsieur Valentin VIOLEAU

### **- Souscription de prestation de services en assurance :**

**Le Maire de Sèvremont DECIDE** de confier le lot n°1 « dommages aux biens et risques annexes » du marché de prestations de services en assurance à la société Groupama pour un montant annuel de 15 195,30 euros TTC.

**Le Maire de Sèvremont DECIDE** de confier le lot n°2 « responsabilité civile et risques annexes » du marché de prestations de services en assurance à la société Groupama pour un montant annuel de 2 567 euros TTC.

**Le Maire de Sèvremont DECIDE** de confier le lot n°3 « protection juridique et risques annexes » du marché de prestations de services en assurance à la société SMACL pour un montant annuel de 1 859,93 euros TTC.

**Le Maire de Sèvremont DECIDE** de confier le lot n°4 « véhicules à moteur et risques annexes » du marché de prestations de services en assurance à la société Groupama pour un montant annuel de 4 740,40 euros TTC.

## **17. POINTS DIVERS**

- Lancement de la procédure de **reprise des concessions dans le cimetière de La Flocellière.**

- **CLECT** (Communauté de Communes du Pays de Pouzauges) - **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**
- 1 représentant titulaire et suppléant par Commune : Laurent GUILLOTON (titulaire), Nathalie DUBIN (suppléant).
  
- Présentation du **CCU** (Contrat Communal d'Urbanisme passé entre la Commune, le CAUE et le Département) par Claude ROY. Relance du diagnostic sur les Communes déléguées de Saint-Michel-Mont-mercure et Les Châtelliers-Châteaumur. Le document présenté ce soir est annexé au présent procès-verbal.
  
- **Schéma de mutualisation** : doit envisager l'organisation mutualisée des services communaux et intercommunaux. Des ateliers sont actuellement organisés entre les 220 agents du territoire (180 communaux, 40 intercommunaux) et les élus autour notamment des accueils, de la maintenance informatique, des finances, des ressources humaines, du matériel...
  
- Vendée Territoire sur **Vendée.fr** : <http://www.vendee.fr/Territoire-et-environnement/Conseil-departemental/35379-Contrats-Vendee-Territoires-56-millions-pour-les-territoires>

#### CONTRATS "VENDÉE TERRITOIRES" : 56 MILLIONS POUR LES TERRITOIRES

**Le 23 septembre, Yves AUVINET, président du Conseil départemental, a présenté les Contrats "Vendée Territoires". Une enveloppe de 56 millions d'euros est allouée à ces contrats de quatre ans qui permettront d'aider les projets structurants des collectivités. Explications.**

D'une durée de quatre ans, des contrats "Vendée Territoires" seront signés entre le Département et chaque intercommunalité.

#### **Trois priorités**

Ces contrats seront établis à partir d'un diagnostic partagé du territoire. Un Comité territorial de pilotage composé d'élus du Département et des collectivités concernées validera les projets qui rentreront dans le cadre du contrat. *"Les projets soutenus devront rentrer dans l'une des trois priorités définies par le Département : développement équilibré et durable du territoire (espaces publics, logements, ports, pistes cyclables, réseaux d'assainissement...), solidarité et développement des services à la personne (multi-accueil, haltes garderies, maisons de santé...), amélioration du cadre de vie et de l'environnement (équipements sportifs et culturels, performance énergétique des bâtiments publics...)"*. explique Cécile Barreau, vice-présidente du Conseil départemental en charge de ces Contrats.

#### **Trois collectivités expérimentent le dispositif**

Les enveloppes budgétaires seront réparties de façon objective entre les différentes collectivités au travers de cinq critères : la population, la superficie, le potentiel fiscal, le nombre de communes, le km de voirie. Actuellement, trois communautés de communes expérimentent le dispositif : Pays de Mortagne, Vendée Sèvre Autise, Pays de St Gilles-Croix-de-Vie.

Au total, le Département mobilise 56 millions d'euros pour aider les projets des collectivités vendéennes.

- **Circuit Sarthe/Pays de Loire** – du 4 au 7 avril 2017  
La 65<sup>ème</sup> course cycliste Sarthe Pays de La Loire aura lieu le mardi 4 avril 2017 et passera dans les 13 communes du territoire. La Communauté de communes et la commune de Pouzauges sont partenaires sur cet évènement.

- **TRANSPORT SOLIDAIRE**

- En lien avec la MSA : réseau de chauffeurs bénévoles qui organisent un système de covoiturage et utilisent leur propre voiture (moyennant une indemnisation en fonction du nombre de kilomètres parcourus) : les personnes ayant « un besoin de déplacement » contactent le « référent » de l'association qui les met en relation avec les chauffeurs bénévoles.

Cette aide au déplacement permet ainsi de lutter contre l'isolement et de maintenir les liens sociaux.

- Michel POUPLIN souhaiterait qu'un référent soit nommé dans chaque commune déléguée pour monter des actions dans ce sens et rechercher des bénévoles.

- Chantal GIRAUD se propose pour La Flocellière.